

UN PROGRAMME D'ÉDUCATION A LA SANTÉ.

REGION AUTONOME DE LA VALLEE D'AOSTE



Loi régionale n° 5 du 5 janvier 1990, portant approbation et mise en oeuvre dans les écoles du plan de lutte contre l'abus de substances licites et illicites en Vallée d'Aoste et adoption de lignes générales de prévention.

LES MOTIVATIONS PREMIERES.

Au début de l'année 1987 l'Assessorat de la Santé et Aide Sociale de la Région Autonome Vallée d'Aoste exprimait quelques considérations et quelques propositions visant à la réorganisation des services d'assistance pour les toxicomanes.

Le problème fut discuté et analysé par le "Groupe Technique Permanent de Travail pour les activités de programmation, vérification contrôle et consultation relatives aux interventions de prévention, soin et réhabilitation des toxicomanies."

Le groupe, ayant envisagé la solution du dit problème dans l'organisation d'interventions intégrées et qualifiées, capables

de réaliser une réelle offre d'assistance aux sujets portant des problèmes sanitaires, psychologiques et sociaux liés à la toxicomanie, prévoit la réalisation d'un programme organisé dans les trois phases suivantes.

La première, **COGNITIVE**, permettrait de définir le scénario épidémiologique du besoin d'assistance chez les sujets utilisant des substances stupéfiantes et psychotropes.

La deuxième, **PROPOSITIONNELLE**, envisagerait, selon les connaissances disponibles et la définition des objectifs à atteindre, les structures et les procédures opérationnelles nécessaires.

La troisième, **DE RÉALISATION ET DE VÉRIFICATION**, rendrait opérationnelles les structures reconnues comme nécessaires pour satisfaire aux objectifs d'intervention prévus. On monitorait le fonctionnement de l'intervention afin d'évaluer l'activité développée et l'adaptation successive pour une réalisation complète des buts de l'intervention.

La mise en oeuvre de la première phase du programme déclencha une enquête sur le territoire relative à l'analyse et à l'évaluation du rapport existant entre les environnements de 4500 jeunes fréquentant les écoles secondaires supérieures de la V.d.A. et le problème de la consommation du tabac, d'alcool et d'autres drogues licites et illicites.

Le groupe de population enquêté prenait en considération les jeunes de 14 à 18 ans.

C'est en effet ce groupe d'âge qui, étant le plus sensible et le plus dépourvu face à l'effet des changements sociaux, a été davantage frappé, les derniers dix ans, par le problème de l'abus de la drogue.

L'objectif de la recherche était la connaissance du scénario, c'est-à-dire des contours associés à la problématique de l'emploi de la drogue.

Trois séries de questionnaires, distribués dans un échantillon choisi ad hoc d'écoles, prenaient en considération:

le contexte social des jeunes interviewés

la perception du risque et le jugement sur l'emploi

la difficulté de se procurer les substances.

Les questions testaient:

*les activités récréatives déployées en dehors de l'étude;

*la fréquence des sorties pour divertissement;

*la fréquence des sorties pour des engagements;

*les activités de travail déployées en dehors de l'étude

*les changements de résidence faits

*le parcours scolaire

*le degré de scolarité atteint par les parents

*l'emploi de substances par les amis

*la disponibilité d'argent

*l'éducation reçue vis-à-vis de la prévention

*la perception du risque et le degré de difficulté pour le repérage

*le lieu où il est possible repérer les substances

*la perception du risque d'emploi des substances

*le jugement sur l'emploi des substances

L'analyse des données faisait émerger un univers relationnel problématique. A la base de la consommation de la drogue logeait une sensation de malaise qui dépendait de rapports, avec soi-même et les autres, mauvais, soit mal structurés.

Loi n° 6 du 5 janvier 1990

Le plan de lutte contre l'abus de substances licites et illicites en V.d.A. est le "Projet Arianna". Ce document est annexé à la loi régionale n° 6 du 5 janvier 1990.

Par la loi susmentionnée est créée pour la réalisation des mesures de prévention, traitement et réadaptation des toxicomanes, une structure, formée par

le personnel du Bureau de l'éducation à la santé et du bureau pour la prévention des toxicomanies de la Surintendance des écoles, ainsi que par le personnel administratif suivant:

2 agents de bureau

1 secrétaire

Cette structure remplit toutes les fonctions nécessaires à la réalisation du projet, sans préjudice des fonctions attribuées aux chefs d'établissement qui sont chargés de la mise en oeuvre des mesures.

Elle est dotée des équipements techniques et du matériel nécessaires à son fonctionnement par le Gouvernement Régional.

La coordination technique du Projet relève du Groupe Technique Permanent.

Les fonctions de financement et de gestion administrative du projet relèvent de l'Assessorat à la Santé et Aide sociale, par l'intermédiaire des bureaux du Service de santé et protection sanitaire du milieu.

Projet Arianna

La constatation de la présence d'une situation relationnelle problématique assez répandue et tendant à se diffuser davantage, a déclenché d'une part une action de récupération et de l'autre une de prévention ayant comme objectif l'instauration de relations significatives entre les personnes.

La prévention a défini son domaine d'intervention dans le développement et dans la promotion de l'éducation à la santé.

L'EPS envisage un concept de santé qui dépasse les conséquences de la pathologie et cherche à établir une condition de bien-être physique, psychique et social chez l'individu.

Une action éducatrice, donc, qui ne se focalise pas sur la transmission du concept de "risque pour la santé" par le biais de la diffusion de messages, mais qui considère le phénomène à sa racine.

Une intervention qui active l'individu pour qu'il puisse définir le sens de positivité des rapports et qu'il reconnaisse ses

propres ressources pour le développement des capacités de gestion des relations.

Arianna, projet d'éducation à la santé, veut donc favoriser le développement d'un style de vie qui prenne en considération, dans son ensemble, le rapport individu - société - milieu dans le but d'aider l'individu à structurer ou éventuellement à restructurer de manière adéquate - ses capacités de réponse aux stimulations internes et externes d'un comportement d'abus.

Son réseau d'actions s'étend sur toutes les structures présentes dans la société (famille, école, services sociaux et sanitaires, associations, institutions ...) et s'adresse à tous les individus qui en font partie selon un plan de travail structuré et intégré où chacun participe selon ses propres ressources et compétences au profit de toute la communauté.

Il s'agit, donc, de revaloriser le quotidien et le vécu comme terrain de rencontre entre les personnes.

Le programme cadre.

Le programme de travail a été, et il l'est dans l'année en cours, adressé aux enseignants, aux élèves et aux parents des écoles moyennes et secondaires de toute la Vallée d'Aoste.

Dès que possible il sera étendu aux autres degrés d'école, maternelle et élémentaire, et à toutes les structures éducatives qui ont été prises en considération.

Il se déploie sur:

5 rencontres de la durée de trois heures chacune, avec les enseignants

5 rencontres toujours de la durée de trois heures avec les élèves

1 rencontre à caractère explicatif avec les parents

et il utilise des méthodes d'éducation à la participation.

Les objectifs du programme sont ainsi définis:

améliorer et renouveler la compétence des enseignants au sujet des rapports entre les indi-

vidus et de la fonction de l'école en tant que lieu d'intégration et de développement psycho-social.

L'objet d'action vise:

le développement psychophysique et culturel dynamique des rapports entre les individus (professeur-élève, jeune-adulte).

Tout particulièrement les rencontres ont le but de sensibiliser.

a) les professeurs sur:

l'importance du rôle du professeur dans les processus de formation et de déroulement de l'apprentissage.

- la manière de gérer les rapports avec les autres, avec les élèves, les collègues et les familles des élèves

b) les élèves sur:

le développement de la conscience de l'existence d'un système de règles et de valeurs en fonction de l'acquisition de l'autonomie par l'individu.

la mise en oeuvre des comportements conséquents et conscients grâce à la valorisation des interactions sociales.

c) les parents sur:

- l'importance de leur rôle et de leur action éducatrice dans le processus de croissance de leurs enfants.

- l'importance de la mise en oeuvre de dynamiques familiales appropriées.

- l'importance d'une gestion correcte des rapports avec les membres de la famille, avec l'école et avec les "étrangers".

Les arguments, égaux pour tous, qui seront discutés au cours des séances concernent:

*la présentation des objectifs, des méthodes et des matériels relatifs au projet Arianna;

*la présentation de la méthode du travail de groupe;

*les connaissances fondamentales pour se porter en bonne santé;

*le développement psychophysique de l'individu

*la construction de l'identité et les éventuels éléments de malaise;

*la communication et les rapports interpersonnels,

*les caractéristiques du rapport jeune adulte.

Le déroulement des rencontres

Chaque rencontre est animée par un "trainer" qui est un expert en dynamique de groupe et qui doit faire discuter les composants du groupe et naturellement recueillir et évaluer les données.

Chaque séance s'ouvre par un questionnaire nominatif qui sert d'entrée, c'est-à-dire de prise en compte individuelle de la propre façon de se placer vis-à-vis de l'argument pris en considération.

Il suit la phase de l'animation par la projection d'une situation-stimulus qui déclenche la discussion, donc, la confrontation des opinions.

La rencontre se termine par la compilation d'un questionnaire anonyme d'évaluation sur le déroulement de la séance.

Le trainer, à chaque fois, remplit un questionnaire de vérification pour contrôler si les objectifs prévus ont été atteints.

Tous les opérateurs enfin vérifient les effets de l'intervention "Arianna" sur tout le territoire.

Ce projet scientifique profite de Dipartimento di scienze dell'educazione,

- de l'"Istituto di fisiologia clinica" du C. N. R. de Pisa. l'"Istituto di tecnologia didattica" du C.N.R. de Gênes de l'"Università degli studi" de Bologna:

- coordinateur scientifique; docteur MARIANI

Bibliographie: Loi régionale n°6 du 5 janvier 1990

Rapport n°1 du 1987 du groupe technique....

Le bureau opérationnel du "Projet Arianna" est situé rue St. Martin de Corléans 248 - 11100 Aosta

Tel. 0165-555140/555160

Responsable: Mme Nadia BERARD